

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N°6

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 27 janvier 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 8 février 2023

CESSION D'UN VEHICULE

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO (arrivée à 14 H 40), Mme VOLLAND (arrivée à 14 H 45), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. GAY, M. FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NADAL jusqu'à son arrivée à 14 H 45, Mme VACKER, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA, Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose :

Le CCAS doit assurer le renouvellement de son parc automobile et a décidé de se séparer d'un véhicule au vu de son état général, de son kilométrage, de son âge, et des réparations à réaliser.

En lien avec la Ville de Niort qui s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique de vente aux enchères de ses biens, en signant une convention avec la société Agorastore qui propose ses services de commissaire – priseur (prise de photos et gestion complète de la vente aux enchères), le CCAS s'est joint à cette démarche en signant une convention auprès du même prestataire.

Le CCAS propose de céder le véhicule suivant :

.../...

- Véhicule C1 Citroën
- Immatriculation : 2566 VT 79
- Date de 1^{ère} immatriculation : 15/01/2009
- Numéro d'inventaire : 001132
- Prix de réserve : 500€

Dans l'hypothèse, où le véhicule ne trouverait pas preneur lors de la vente aux enchères, le CCAS propose de faire une cession de ce véhicule en l'état, à titre gratuit, à l'association AIVE (Association pour l'Insertion Via l'Economique) sise 200, rue Jean Jaurès – Z.I. Saint Florent – 79000 NIORT.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession du véhicule comme présenté ci-dessus ;
- **APPROUVER** le principe de cession à titre gratuit à l'association AIVE en cas de vente aux enchères infructueuse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 8 février 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU